



COMMUNE D'ALTHEN-DES-PALUDS

ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE

ARRETE MUNICIPAL PORTANT SUR LA MODIFICATION DU SENS DE CIRCULATION SUR LA ROUTE D'ENTRAIGUES

-----****-----

Le Maire de la Commune d'ALTHEN-des-PALUDS ;

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R. 610-5 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de maintenir le bon ordre et de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir tous les risques d'accidents sur la rte d'Entraigues dont la largeur n'est pas adaptée à une circulation en double sens ;

ARRETE :

Article 1 : Il a été décidé de modifier le sens de circulation de la route d'Entraigues sur l'axe RD 38, depuis le panneau indiquant l'entrée d'agglomération d'ALTHEN-des-PALUDS en venant d'Entraigues, la circulation des véhicules motorisés se fera dorénavant en sens unique jusqu'à l'intersection avec la route de la Juste. Seuls les deux roues non motorisés pourront circuler dans les deux sens. Les vélos et les piétons emprunteront à cet effet un couloir de la voirie qui leur sera dédié. Ce couloir sera matérialisé par une signalétique au sol.

Article 2 : Pour sa partie, entre le carrefour avec la route des Valayans et le panneau indiquant la fin de l'agglomération d'Entraigues « Les Hautures », la Mairie d'Entraigues établira un arrêté identique à celui-ci.

Article 3 : L'arrêté prendra effet à l'issue de la mise en place de la nouvelle signalisation à l'aide des panneaux adaptés et du marquage au sol conformément à la réglementation. Tous les riverains de la route d'Entraigues se verront remettre individuellement un exemplaire de l'arrêté dont ils accuseront réception.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie d'Althen-des-Paluds, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Pernes les Fontaines, le Chef de Service de la Police Municipale d'Althen des Paluds, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ALTHEN-des-PALUDS, le 07 FEVRIER 2018.

Le Maire
Michel TERRISSE

